

Arrêté n° 260207P
Portant composition des jurys de suivi des études - Automne 2025

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation,
Vu le décret n° 2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation,
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard,
Vu le règlement des études 2025/2026 de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard,*

Arrête :

Article 1 - Règlement des études (cf. article relatif au Jury de suivi des études) :

A la fin de chaque semestre, après la publication des PVs des résultats obtenus aux UE, un jury de suivi des études est réuni par formations.

La composition du jury de suivi des études est fixée par le directeur de l'UTBM sur proposition de la DFP, après avis des responsables de formation. Le jury de suivi des études est présidé par le responsable de formation ou son représentant. Le jury de suivi des études comprend au minimum trois enseignants impliqués dans la formation dont le responsable de formation UTBM ou son représentant, le co-responsable de la formation du Pôle Formation UIMM ou son représentant. A minima une femme et un homme sont membres du jury de suivi des études pour chaque formation. Le jury de suivi des études ne peut prendre de décision valable en deçà de deux membres présents ou représentés.

Le jury de suivi des études examine le cursus de chaque apprenti inscrit dans la formation concernée. Il se prononce sur la poursuite des études, formule des observations sur le semestre écoulé et des conseils individuels sur le semestre à venir et plus globalement sur le parcours de l'apprenti.

Article 2 - Compositions des jurys de suivi des études - Automne 2025 :

Les jurys de suivi des études d'ingénieur session Automne 2025 se réuniront et seront composés comme suit :

FISA ENERGIE ET GENIE ELECTRIQUE :

1^{er} jury: Mercredi 25 février 2026 - 09h00 - B212 (Belfort)

Alexandre RAVEY, Bruno GRUDLER (IUMM), Fabian MULLER (IUMM), Elodie PAHON.

2nd jury: Jeudi 05 mars 2026 - 9h - B212 (Belfort)

Alexandre RAVEY, Bernard GRUDLER (IUMM), Fabian MULLER (IUMM), Elodie PAHON.

FISA INFORMATIQUE :

1^{er} jury: Mardi 03 mars 2026 - 9h00 - H210 (Belfort)

Amir HAJJAM EL HASSANI - Audrey CISTERN - Sid Ahmed LAMROUS

2nd jury: Mercredi 11 mars 2026 - 14h00 - H210 (Belfort)

Amir HAJJAM EL HASSANI - Audrey CISTERN - Si Sid Ahmed LAMROUS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FISA LOGISTIQUE INDUSTRIELLE :

1^{er} jury: Mercredi 04 mars 2026 - 15h00 - P312 (Sevenans)

Herve MANIER, Sylvie MOUGEL (IUMM), Florence THOMAS (IUMM), Marie-Ange MANIER.

2nd jury: Mercredi 11 mars 2026 - 14h00 - P312 (Sevenans)

Hervé MANIER, Sylvie MOUGEL (IUMM), Florence THOMAS (IUMM), Marie-Ange MANIER.

FISA MECANIQUE ET TRANSPORT :

1^{er} jury: Jeudi 05 mars 2026 - 14h00 - R307

Nadhir LEBBAL - Dominique CHAMORET - Rija-Nirinia RAOELISON - Hubert RACAMIER (IUMM)

2^e jury: Mardi 10 mars 2026 - 14H -R307

Nadhir LEBBAL - Dominique CHAMORET - Rija-Nirinia RAOELISON - Hubert RACAMIER (IUMM)

Article 3 :

La directrice générale des services de l'UTBM est chargée de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Fait à Sevenans, le 24 février 2026

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain MONTAVON